

COVID-19 – CONCEPT DE PROTECTION POUR LES COURS MIDI ACTIF

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les cours Midi actif sont à nouveau autorisés. Ils doivent respecter le présent concept de protection ainsi que celui des exploitants des installations sportives utilisées.

A l'exception du traçage des personnes pour tous les cours Midi actif qui ont lieu à l'intérieur, il n'y a plus de restriction pour les autres cours Midi actif.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des cours Midi actif :

1. Pas de symptôme

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer aux cours Midi actif. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après le cours Midi actif et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1.5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ».

3. Porter le masque

Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos accessibles au public, tels que les halls d'entrée, les sanitaires, les vestiaires et douches, etc.

4. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

5. Etablir des listes de présence (pour les cours en intérieur)

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, les animateurs-trices tiennent des listes de présence pour tous les cours Midi Actif qui se déroulent à l'intérieur. L'animateur-trice est chargé-e de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la transmettre chaque semaine au secrétariat de l'Office des sports (ocs@jura.ch).

Porrentruy, le 10 août 2021